

Date de révision 10-avr.-2026

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 128361  
 Numéro du fiche de données de sécurité 128361  
 Nom du produit DANOX PEARL GS

### Autres moyens d'identification

UFI -

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Cosmétiques

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.  
 Riverside Business Park Building G  
 Bd International 55  
 Internationalelaan 55  
 1070 Brussels  
 BEL  
 Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
--	----------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

EUH208 - Contient BENZYL ALCOHOL Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,N-DIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED)ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 1334422-09-1	>= 5 - <= 7.6 %	Aucune donnée disponible	931-513-6	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318)	Eye Dam. 1 :: C>=10% Eye Irrit. 2 :: 4%<=C<10%	-	-
C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES,	>= 2.5 - <= 5 %	Aucune donnée disponible	701-129-1	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-

OLIGOMERIC AND C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC, CARBOXYMETHYL ETHERS, SODIUM SALTS -							
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	>= 0.5 - < 1 %	01-211949263 0-38-XXXX	202-859-9 (603-057-00-5)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë  
Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXY METHYL)-N,NDIMETHY L-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 1334422-09-1	2430	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC AND C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC, CARBOXYMETHYL ETHERS, SODIUM SALTS -	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	1620	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Il peut être dangereux pour la personne qui porte secours de pratiquer le bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses, le cas échéant. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.
<b>Protection individuelle du personnel et premiers secours</b>	Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui porte secours de pratiquer le bouche-à-bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritation. Arrosage. Rougeur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
------------------------	--

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas

chimique d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Tenir le dos contre le vent. Empêcher de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.  
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,N DIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 1334422-09-1	-	12.5 mg/kg/day [4] [6]	44 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	-	8 mg/kg bw/day [4] [6] 40 mg/kg bw/day [4] [6] 40 mg/kg bw/day [4] [7]	22 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 110 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]

#### Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.  
[7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

#### Notes

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,N DIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 1334422-09-1	7.5 mg/kg/day [4] [6]	7.5 mg/kg/day [4] [6]	13.04 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	20 mg/kg bw/day [4] [7] 4 mg/kg bw/day [4] [6]	20 mg/kg bw/day [4] [7] 4 mg/kg bw/day [4] [6]	27 mg/m <sup>3</sup> [4] [7] 5.4 mg/m <sup>3</sup> [6] [7]

**Notes**

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,N DIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 1334422-09-1	0.0135 mg/l	-	0.00135 mg/l	-	-
C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC AND C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC, CARBOXYMETHYL ETHERS, SODIUM SALTS -	0.176 mg/l	-	0.002 mg/l	-	-
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	1 mg/l	2.3 mg/l	0.102 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,N DIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 1334422-09-1	1 mg/kg	0.1 mg/kg	3000 mg/L	0.8 mg/kg	3000 mg/l
C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL	2.127 mg/l	2.127 mg/l	-	-	16.45 mg/l

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
GLYCOSIDES, OLIGOMERIC AND C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC, CARBOXYMETHYL ETHERS, SODIUM SALTS -					
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	5.27 mg/kg sediment dw	0.527 mg/kg sediment dw	39 mg/l	0.456 mg/kg soil dw	-

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polychlorure de vinyle (PVC).		8 heures

**Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire**

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionnez un respirateur conforme à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide Pâte
<b>Couleur</b>	blanche
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible



**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritation. Les yeux larmoyants. Rougeur.
<b>Contact avec la peau</b>	Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut provoquer une légère irritation cutanée.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

##### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

##### Symptômes

##### Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

##### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,N-DIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS	2430 mg/kg ( Rat )	-	-
C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC AND C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC, CARBOXYMETHYL ETHERS, SODIUM SALTS	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
BENZYL ALCOHOL	= 1230 mg/kg	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 4178 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h 1.5 mg/l

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,NDIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS (1334422-09-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			Érythème/Escarre Score du produit 0
	Lapin	Cutané(e)			œdème Score du produit 0

BENZYL ALCOHOL (100-51-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 404	Lapin	Cutané(e)		4 heures	non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,NDIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS (1334422-09-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin				Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC AND C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC, CARBOXYMETHYL ETHERS, SODIUM SALTS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Opacité de la cornée Score du produit 0.7 Entièrement réversible en plus de 7 jours.
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			lésion de l'iris Score du produit 0.7 Entièrement réversible en plus de 7 jours.
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Œdème des conjonctives Score du produit 1.4 Entièrement réversible en plus de 7 jours.
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Rougeur des conjonctives Score du produit 2 Entièrement réversible en plus de

					7 jours.
--	--	--	--	--	----------

## BENZYL ALCOHOL (100-51-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 405	Lapin	œil		24 heures	Provoque une sévère irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

## 1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,NDIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS (1334422-09-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	Non sensibilisant.

## BENZYL ALCOHOL (100-51-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Sensibilisant
			Aucun signe de sensibilisation respiratoire n'a été rapporté.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

## Informations sur les composants

## 1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,NDIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS (1334422-09-1)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	Bactéries	Négatif
EU EC B.13/14 Mutagénicité - Tests de mutation inverse utilisant des bactéries	Bactéries	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	Mammifère-Animal	Négatif
Test de mutation génétique in vitro sur cellules de mammifères	Mammifère-Animal	Négatif

## C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC AND C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC, CARBOXYMETHYL ETHERS, SODIUM SALTS (-)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro Mammifère-Animal	Négatif

## BENZYL ALCOHOL (100-51-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	Souris	Négatif
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	Test d'Ames	Négatif

**Cancérogénicité**

Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## **11.2. Informations sur d'autres dangers**

### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,NDIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS (1334422-09-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Daphnia sp.	CE50	1.9 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Algues	CE50	2.4 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson	CL50	1.11 mg/L	96 heures	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	0.3 mg/L	21 heures	
Toxicité chronique	Algues	NOEC	0.6 mg/L	72 heures	
Toxicité chronique	Poisson	NOEC	0.135 mg/L	100 jours	

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,NDIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS (1334422-09-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable
EPA OPPTS 835.3120 (Test de production de dioxyde de carbone en cuve scellée) et ISO/DIS 14593	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES, OLIGOMERIC AND C12-14 (EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES,

**OLIGOMERIC, CARBOXYMETHYL ETHERS, SODIUM SALTS (-)**

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation > 68 %	Facilement biodégradable

**BENZYL ALCOHOL (100-51-6)**

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	21 jours	95-97% Biodégradation	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	28 jours	92-96% Biodégradation	Facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,NDIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS	4.2
BENZYL ALCOHOL	1.1

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,NDIMETHYL-,N-(C12-18(EVEN NUMBERED) ACYL) DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS	La substance n'est pas PBT/vPvB
BENZYL ALCOHOL	La substance n'est pas PBT/vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

**France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
BENZYL ALCOHOL 100-51-6	RG 84

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Product restricted per REACH Annex XVII:** 3

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux****TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECI**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Ce produit contient des substances pour lesquelles des évaluations de sécurité chimique sont encore requises.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
 Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
 + Sensibilisants

Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	Méthode utilisée
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Date de révision** 10-avr.-2026

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**